

Modèle d'organisation alternatif du réseau BDDF

HUB d'agences & Pôles de Compétences

En séance, la Direction nous a fait part des **avancées** suivantes sur ce projet :

- ✚ **Fiches de postes** : les Gestionnaires Individuels devront fournir des précisions dans « Mes enjeux ». Un kit de mise en œuvre précisera les impacts sur le métier et les conditions des salariés concernés. Les missions spécifiques aux référents seront officialisées en complément de leurs missions habituelles.
- ✚ C'est uniquement le cadre BDDF qui s'appliquera à tous les projets mis en œuvre, de manière homogène, quelle que soit la Direction Régionale concernée.
- ✚ Pour les **Directeurs d'Agences (DIA)** existants au format **DUO**, qui auraient bénéficié d'un forçage supérieur (DIA 1 en DIA 2 voire 3), cet avantage ne sera pas remis en cause, il sera maintenu pour la durée du poste. Le successeur n'en bénéficiera pas.
- ✚ En cas de **réorientation** vers un métier inférieur (exemple : Chargé d'Affaires Professionnels) pour les DIA dont le poste sera fermé, il sera prévu une prime de spécialité pour leur nouveau poste. La base de calcul se fera sur la différence du montant des Incitations Commerciales entre les deux métiers.
- ✚ La **prime de reconnaissance** de la mission de référent passe de 500€ à 600€ brut annuel, toujours à la main du DIA.
- ✚ Concernant la **gestion des lignes téléphoniques**, les deux rubriques Optima seront neutralisées dans le cadre de l'évaluation d'un salarié tant que les nouveaux outils ne seront pas effectifs.
- ✚ Sur le **calendrier prévisionnel**, la Direction dit qu'il n'y a pas d'objectif cible, ni de plan de déploiement ou de chiffrage mais simplement une mise en œuvre là où cela portera sens.
- ✚ Le **chiffrage des 250 DIA** semble être une projection à très long terme, ce qui est prévu est plutôt de l'ordre de 100 à 150.

Malgré toutes ces promesses, les élus **FO Banques BNP Paribas** ont donné l'**avis** suivant :



FO Banques BNP Paribas s'interroge sur :

- L'avenir des Directeurs d'agence dont le poste est supprimé et celui des Chargés de Renfort
- L'évolution des métiers de Conseillers
- La reconnaissance du métier de référent, au-delà d'une prime virtuelle

Là où la Direction identifie ce projet comme une micro réorganisation, **FO Banques BNP Paribas** considère qu'il s'agit d'une énième demande d'effort et d'adaptation des salariés sans réelle contrepartie.

FO Banques BNP Paribas estime que ce projet fait apparaître plus de difficultés qu'il n'apporte de vision sur l'avenir du modèle de service de BNP Paribas.

Une fois de plus, il s'agit d'un projet venant supprimer des postes et impliquant une mobilité forcée à l'intérieur du HUB.

Pour toutes ces raisons, **FO Banques BNP Paribas** donne un avis défavorable.



Smartphone



Internet

Françoise ROUX - Éric LEGER - Martine TUDURI
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05

Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter

